

COLONIES ETE 2025*

ACTION SOCIALE INTERMINISTERIELLE

EN FAVEUR DES AGENTS DE L'ETAT EN REGION OCCITANIE

SEJOURS ENFANTS CGCV

Pièces à fournir (il vous sera demandé à minima) :

Copie du dernier bulletin de salaire
Copie d'avis d'imposition 2024 sur les revenus de l'année 2023

Modalités d'inscription auprès du CGCV :
(Comité de Gestion des Centres de Vacances)

Pour les enfants de 5 à 17 ans

Le prix du séjour est calculé selon le quotient familial en vigueur au CGCV.

Le CGCV s'engage, lors de l'inscription des participants relevant de la SRIAS Occitanie, à appliquer le tarif spécial consenti aux personnels des structures sociales et autres administrations de l'Etat conventionnées est présenté sur le site internet CGCV sous l'intitulé « Tarif 2 ».

Les agents intéressés peuvent consulter le site CGCV :
<https://www.cgcv.org/com/homepage>

Les modalités d'inscription sont décrites sur le site.

*Dans la limite du budget voté et des places allouées à la SRIAS par chaque partenaire.
Ne sont pas prioritaires les agents ayant bénéficié des colonies en 2023 et 2024

<https://www.srias-occitanie.fr>